

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1341

présenté par

Mme Dufour, Mme Leboucher, Mme Pascale Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Tavel et
Mme Manon Meunier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous manifestons de nouveau notre opposition à cette réforme. La mise en place d'un index sénior tente de cacher les conséquences désastreuses de la réforme pour les seniors. Nous demandons le retrait total de cette réforme.

Cet index ""a pour objectif d'objectiver la place des seniors en entreprise, d'assurer la transparence en matière de gestion des âges et de valoriser les bonnes pratiques en la matière"". En réalité, cet index est utilisé comme un prétexte pour dire que le Gouvernement oeuvre en faveur de l'emploi des seniors, alors que la réforme fait précisément l'inverse. Le Gouvernement utilise l'index comme une pseudo-garantie offerte aux travailleurs qui devront travailler plus : reculer de 2 ans l'âge légal de départ en retraite contre un index senior qui doit faire en sorte, tout ça sans contrainte sur les entreprises, de maintenir les seniors en emploi. Cet index senior relève en réalité que le Gouvernement prévoit bien un impact de la réforme sur les seniors et qu'il tente de faire face aux critiques avec la création d'un enième index, au lieu de mettre en place la retraite à 60 ans.

Pourtant, les chiffres sont claires. Environ 40% des personnes qui ne sont pas à la retraite à 62 ans ne travaillent déjà pas. Le taux de pauvreté des seniors ni en emploi ni en retraite est de 32% contre 7% pour les autres tandis que les seniors sont particulièrement touchés par le chômage de longue durée : il y a 60% de chômeurs de longue durée chez les chômeurs de plus de 60 ans, contre 42% pour l'ensemble de la population. De plus, cette réforme va évidemment plonger de nouvelles personnes dans la précarité : le recul de l'âge légal de départ à 62 ans a augmenté de 16 points le taux de personnes ni en emploi ni en retraite de 60 et 61 ans.

Enfin, même sur ces mesures dérisoires, le Gouvernement cède au MEDEF en refusant d'associer des sanctions à l'index senior.